

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 466 du 1er septembre 2021**

# **Création d'une aide de l'Etat pour compenser les pertes de recettes du sport professionnel et une rentrée sportive : « C’est trop bon de faire du sport »**

# [Décret n° 2021-1108 du 23 août 2021 modifiant le décret n° 2020-1571 du 11 décembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043957470) portant création d'une aide de l'Etat pour compenser les pertes de recettes du sport professionnel en raison des mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19

Journal officiel du 24 août 2021

Ce décret prolonge, au titre du premier semestre 2021 (du 1er janvier au 29 juin inclus), l'aide de l'Etat ayant pour objectif de compenser partiellement l'impact économique des mesures générales prises par les autorités administratives, interdisant ou limitant directement ou indirectement l'accueil du public, pour faire face à l'épidémie de covid-19 pour le secteur professionnel sportif en France.

Une rentrée sportive : « C’est trop bon de faire du sport »

[Communiqué](https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/une-rentree-sportive-c-est-trop-bon-de-faire-du-sport), site sports.gouv.fr, 16 août 2021

Après des mois de crise sanitaire qui ont considérablement impacté tout son écosystème, c’est enfin l’heure de la relance pour le monde sportif. Les dojos, gymnases, piscines, stades, salles de sport ont à nouveau ouvert leurs portes pour accueillir toutes celles et tous ceux qui souhaitent se (re)mettre au sport, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Et pour les petits comme les grands, la rentrée sera le moment de s’inscrire dans un club.